

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

Le 17 septembre 2019, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Joëlle TARLET, Maire. La séance est ouverte à 19 h 10. Madame Annie SKUZINSKI excusée donne pouvoir à Madame Maryvonne DESGUILLES, Monsieur Denis DÉSIÉ excusé donne pouvoir à Monsieur Tewfik EL MANFALOUTI, Monsieur Sébastien RENAUD excusé donne pouvoir à Madame Joëlle TARLET, Messieurs Didier TURCK et Laurent DENEUX arrivent en cours de séance. Monsieur Jean-Pierre DICONNE est secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le contenu du projet de PLH élaboré par le Grand Chalon-sur-Saône et de mobiliser aux côtés du Grand Chalon et des acteurs et partenaires de l'habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020- 2025.

Le Conseil municipal prend acte de la modification simplifiée n°1 du PLUi du Grand Chalon sans émettre d'observations.

Dans le cadre de la création d'itinéraires de randonnées, **le Conseil municipal** décide l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles ZC n° 15, 17, 48 pour partie et 64 appartenant à l'Association Foncière de Remembrement ainsi que des fossés afférents, dit que cette acquisition ne fera pas obstacle à la desserte agricole des parcelles contiguës et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil municipal décide de recourir à la procédure de marché adaptée pour la réalisation des fouilles archéologiques sur le terrain d'assiette du projet d'extension du cimetière communal et autorise Madame le Maire à signer le marché.

Le Conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 18 septembre 2019 et la suppression corrélative d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 32/35° à compter du 18 septembre 2019.

Le Conseil municipal décide d'octroyer, pour l'année scolaire 2019/2020, une aide financière aux familles domiciliées à Sevrey dont les enfants entrant pour la première fois en classe de CP adhérent à une association culturelle ou sportive dont le siège social se situe à Sevrey et fixe le montant de l'aide à la totalité du reste à charge des familles.

Le Conseil municipal décide d'octroyer une aide financière communale à l'association « Fanfare les enfants de Sevrey » pour le renouvellement de son emploi aidé pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 mars 2020 et pour la mise en place d'un CDD pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2020.

Le Maire rappelle que les personnes dont les habitations ont subi des dégâts suite à la sécheresse 2019 (maisons fissurées...) doivent en informer la mairie par courrier en vue d'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la préfecture.

Séance levée à 21h25

Le Maire,

Joëlle TARLET